

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة السكن، العمران و المدينة و التهيئة العمرانية
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire

Office de Promotion et de Gestion Immobilière
de BLIDA

Département Maitres d'Ouvrage



ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية البليدة

دائرة التحكم في انجاز المشاريع

BLIDA LE البليدة

Réf.: N°/D.G/2025

N° d'identification Fiscale 099109019187019

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N°10/2026

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Blida, sis au 02 Boulevard Mohamed Boudiaf- Blida, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert (avec exigence de capacités minimale) N°07/2026 paru dans les quotidiens "LE REDACTEUR" en date du 01/06/2026 et "العاصمة نيوز" en date du 03/06/2026, relatif à la réalisation en TCE Y/C VRD des 300 Logements Publics Locatifs à OULED YAICH destiné au RHP, W. de BLIDA. PROGRAMME ANNEE 2026, qu'après évaluation des Offres techniques et financières conformément aux critères du cahier des charges en date du 10/06/2026, le projet est attribué provisoirement à l'entreprise suivant :

Projet	Attributaire provisoire	Note de l'offre technique	Montant de l'Offre financière (DA/TTC)	Délai	Critère de choix
la réalisation en TCE Y/C VRD des 300 Logements Publics Locatifs à OULED YAICH destiné au RHP, W. de BLIDA. PROGRAMME ANNEE 2026	GROUPEMENT SARL ASKON CONSTRUCTION + ETB HABIRECHE ACHOUR ayant le N° d'identification fiscale du chef de file: 001516099045748	89.00 pts	1 084 615 400,00 DA	14 Mois	soumissionnaire Unique et préqualifié techniquement

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils souhaitent, à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Blida, sis au 02 Boulevard Mohamed Boudiaf- Blida, dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.